



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 43661

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations culturelles extérieures. Dans son récent rapport « le réseau culturel de la France à l'étranger », la Cour des comptes souligne qu'avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde. Le budget global de l'action culturelle pour l'année 2013 est d'un peu plus de 1,3 milliards d'euros. Ce réseau reste toutefois confronté à une érosion de ses moyens de financement. Il est également touché par des difficultés liées à ses ressources humaines, dont les effectifs diminuent régulièrement et qui demeurent très largement dépendantes d'agents contractuels, dont la présence est limitée à quelques années. La Cour des comptes préconise donc de mettre en place un instrument de mesure de l'impact des actions du réseau auprès des médias locaux et des publics.

Texte de la réponse

La connaissance des publics et la mesure de l'impact représentent un enjeu majeur d'efficacité de l'action du réseau de coopération et d'action culturelle. La question des publics cibles et celle de la sensibilisation des médias locaux sous toutes leurs formes (télévisions, radios, journaux, plateformes numériques et réseaux sociaux) occupent une place centrale dans la réflexion du ministère des affaires étrangères et bien entendu dans la mise en oeuvre des actions menées par les opérateurs culturels, audiovisuels, et les postes à l'étranger. A titre d'exemple, dans le domaine des cours de langue, une approche marketing fondée sur des analyses des marchés et l'application d'une démarche-qualité est portée par le développement d'outils et de programmes par l'Institut français (formations, outils informatiques, référentiels) en lien avec la fondation Alliance française. L'impact de cette démarche au sein des instituts et alliances qui l'ont mise en oeuvre fait l'objet d'une étude des services intéressés du ministère des affaires étrangères (DGM), de l'IF et de la FAF. Dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut français, il est prévu qu'il développe une mission de meilleure connaissance des publics et de la demande. L'Institut apportera dans ce domaine son appui au réseau culturel sous la forme de conseils méthodologiques sur le suivi et la fidélisation des publics ; de mise en place de réseau de jeunes professionnels et de mobilisation des leaders d'opinion ; d'un appui à la communication numérique afin d'améliorer la présence des instituts et alliances sur les réseaux sociaux et de développer des communautés de publics et de professionnels. Ces différentes actions permettront, en lien étroit avec les postes à l'étranger, de développer l'efficacité des actions culturelles du réseau et de mieux en mesurer l'impact sur le court et long termes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43661

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12195

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12879